
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBECCODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

S'ADAPTER, INNOVER, SE SURPASSER RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021 DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

Québec, le 23 septembre 2021 – Le commissaire au lobbyisme, M^e Jean-François Routhier, rend public le rapport d'activité 2020-2021 de l'institution intitulé *S'adapter, innover, se surpasser* qui a été déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Le contexte particulier qui a caractérisé l'année 2020-2021 n'a pas freiné l'élan du Commissaire vers l'atteinte de ses objectifs. Bien au contraire, comme en témoigne le rapport d'activité 2020-2021. « Cette année de tous les bouleversements nous a amenés, comme tout le monde, à revoir nos priorités, mais, surtout, à demeurer mobilisés, professionnels et fiers de notre travail quotidien. [...] Ainsi, malgré cette tempête parfaite qui a bousculé toutes les sphères de nos vies, nous nous sommes accomplis et avons performé au-delà des attentes », affirme M^e Routhier.

Voici quelques-unes des réalisations de l'équipe du Commissaire au cours de 2020-2021, troisième année de mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 :

- Le traitement de 725 demandes de renseignements et d'assistance-conseil, le tout, entièrement en télétravail.
- La tenue d'une quarantaine de formations en ligne, faisant ainsi connaître les dispositions de la Loi à près de 1 100 lobbyistes, titulaires de charges publiques et citoyens.
- La réalisation de plus de 600 activités de surveillance, de vérification et d'enquête.
- Des interventions ciblées auprès d'entreprises et d'organisations œuvrant dans le domaine de la cybersécurité.
- La poursuite des travaux de développement de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme.
- L'établissement d'un partenariat d'envergure avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de nourrir la réflexion entourant la modernisation de la Loi.

Pour connaître l'ensemble des résultats, consultez le [rapport d'activité 2020-2021](#)

LE COMMISSAIRE
AU LOBBYISME
DU QUÉBEC

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

POUR INFORMATION

Marie-Noëlle Saint-Pierre, conseillère en communication
Commissaire au lobbyisme du Québec
Tél. : 418 643-1959 ou cellulaire : 418 473-3243
Courriel : mnsaintpierre@commissairelobby.qc.ca